



## Compte rendu du Groupe de travail « Patrimoine naturel » du 26 septembre 2024 à Plévenon

**Ordre du jour :** Groupe de travail pour le plan de gestion du Cap Fréhel

- Présentation du patrimoine naturel du Cap Fréhel

- Echanges/ Discussion sur la définition des Objectifs à long terme, facteurs d'influence et Objectifs opérationnels permettant d'orienter la gestion des espaces naturels du Cap Fréhel et suivis d'espèces

**Participants :**

- Guillaume SAINTHERANT (Mairie de Plévenon)
- Lucile MINEO-KLEINER (OFB)
- Katell LORRE (La petite Ferme d'Emeraude)
- Lalatiana BILLET (C'est aussi notre phare)
- Nadège LEFEUVRE (C'est aussi notre phare)
- Richard OELHER (Association les p'tits potes)
- Pascal PERCHERON (APAB)
- Caroline GIRON (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)
- Edwige MOTTE (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)
- Aurélien PIERRE (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)
- Philippe QUERE (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)
- Marie-Laure CAYATTE (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)
- Marc TISSEAU (Syndicat mixte GSF Cap d'Erquy Cap Fréhel)

## **Déroulement :**

La réunion a débuté par une introduction de Mme Cayatte qui a présenté le sujet et l'ordre du jour.

La réunion s'est ensuite poursuivie par une présentation du patrimoine naturel du Cap Fréhel, son état actuel, ses enjeux. Suite à cela une courte explication de la méthodologie de définition des objectifs de gestion a été réalisée.

Est venu ensuite un temps d'échange afin de discuter des objectifs de gestion et répondre aux interrogations.

Le sujet de la gestion des filons de dolérites a été abordée. Il a été spécifié par les membres du syndicat mixte que le but n'était pas de gérer la végétation de tous ces filons pour restaurer de la lande (ce qui est complexe en l'état actuel des sols très enrichis). Il y a aussi des enjeux à en conserver quelques-uns fermés. Il s'agit de restaurer seulement quelques filons (régulation fougères / fourrés et formations arborées) pour restaurer des surfaces de prairies à Peucedan officinal et brachypode par exemple. La gestion des boisements s'y développant par pâturage ou coupe directe y contribue d'ailleurs. Elle permet de réguler l'expansion, via la récolte de bois de chauffage par les habitants de Plévenon.

Mme Mineo-Kleiner a proposé de mettre l'impact des changements globaux en entrée (comme enjeu en tant que tel) plutôt qu'en facteur influençant les enjeux définis. Aussi, elle questionne l'intérêt de conserver la typicité des habitats et espèces du lieu, si des changements importants de cortège sont à prévoir dans les années à venir. Ce à quoi il a été répondu par Mme Cayatte et M Quéré que si des changements s'opèrent, ceux-ci se feront sur des échelles de temps relativement longues. Le maintien de cette typicité est par ailleurs important, car même en cas de changements importants (peu probable) de nouvelles espèces d'intérêt coloniseront ces milieux par ce qu'ils sont bien particuliers. Le choix de placer les changements globaux en tant que facteurs d'influence paraît plus approprié quand on parle de milieux/espèces. Il serait par contre en enjeu si l'on abordait des questions de mobilité.

Un point également soulevé notamment par Mme Lefeuvre était celui de la pertinence de protéger une espèce comme l'Azuré des mouillères qui risque de s'éteindre dans les années à venir. La réponse étant que le site du Cap Fréhel joue un rôle très important dans la conservation de l'espèce en Bretagne, et que la gestion de la lande nécessaire pour cette espèce en bénéficie à de nombreuses autres (limitation de la fermeture du milieu). L'effondrement de la population d'azuré s'expliquant actuellement par une fermeture des landes rases ne permettant pas le développement d'une densité de gentiane pneumonanthe suffisante pour permettre le bon déroulement du cycle de reproduction de l'espèce. M Percheron a également souligné l'importance des espèces de fourmis pour la réalisation complète de la croissance de la larve.

L'importance de Plévenon dans la conservation des landes littorales en Bretagne et plus largement à l'échelle nationale a été soulignée par Mme Cayatte et M Quéré. D'où l'importance de concilier la fréquentation avec la préservation des milieux, pour cela un guidage des visiteurs sur le site est nécessaire afin d'éviter des dégradations.

Mme Billet a également proposé de fermer l'accès au Cap Fréhel hors période touristique afin d'y mener des études naturalistes. Ce n'est actuellement pas possible ni forcément souhaitable. En

dehors de quelques points localisés particuliers, la fréquentation influence en réalité peu la faune à échelle du Cap. Seule une petite partie de la superficie du Cap est en réalité fréquentée (la pointe, le littoral), alors que la très majorité des espaces (landes) le sont très peu. Les enjeux de conservation sont y surtout présents, mais sans qu'une relation de cause à effet aussi claire que l'on pourrait le penser (questions de milieux). La mise en place des monofils dans les années 2000 a ainsi permis de fortement réduire ces perturbations.

Une question sur la nécessité d'interdire l'accès aux bas des falaises pour les bateaux a également été évoquée. Il a été précisé que la perturbation était liée à comportements bien particuliers, notamment embarcations à grande vitesse et/ou très près du pied de falaise.

Mme Billet s'est posée la question d'espèces disparues du site dont un rétablissement serait possible naturellement ou via réintroduction. Les espèces concernées sont :

- Le Macareux moine (disparition dans les années 60) : Avec l'augmentation d'effectifs des alcidés, celui-ci revient de plus en plus fréquemment visiter la colonie (les alcidés attirant les alcidés). Il a par ailleurs été présent durant près de 3 mois au pied des falaises lors du confinement. La réintroduction est rarement utilisée car extrêmement coûteuse et complexe (rare exemple dans le Maine, pour lequel il aura fallu transplanter et nourrir à la main 960 poussins, couplé à des poses de silhouettes pour leurrer l'animal). Nous ne disposons par ailleurs d'aucun indice laissant penser à une présence passée importante. Une recolonisation naturelle a peut d'espoir d'aboutir mais pas impossible.
- Le Crave à bec rouge (ancien nicheur possible) : La réintroduction à Jersey a donné de bons résultats si bien que nous constatons des incursions occasionnelles d'individus au Cap, dont deux individus pendant plusieurs mois. Le nourrissage hivernal qui y est réalisé paraît être la raison pour laquelle, ils ne sont pas restés au Cap.
- Le Courlis cendré (L'espèce nichait dans quasiment toutes les landes de Bretagne), un témoignage concerne également le Cap Fréhel (Benoit Franck). Une population relique niche encore en effectifs très faible dans les landes des Monts d'Arrée. L'espèce hivernant en nombre dans la baie, avec une bonne gestion, il n'est pas impossible, qu'elle se réinstalle.
- Le Crapaud calamite : Espèce à caractère pionnier appréciant les milieux naturellement fortement ouverts, ou perturbations anthropiques. Il est probable que la fermeture des landes ait conduit à sa disparition du site. Les juvéniles ayant une capacité de dispersion de plusieurs kilomètres, une gestion adaptée peut le faire réapparaître.

La question des espèces envahissantes s'est également présentée. Il a été proposé par M Quéré de les nommer plutôt espèces modificatrices de milieux ce qui inclut donc des espèces végétales non autochtones à l'origine par exemple de la fermeture de certains secteurs (résineux, chêne chevelu, etc).

Enfin suite à des interrogations Mme Mineo-Kleiner a expliqué l'importance des dunes dans la lutte contre l'érosion littorale. En effet rien n'absorbe mieux l'énergie des vagues que des dunes. D'où

l'importance de les conserver notamment est limitant le piétinement de la partie mobile de la dune (ou pousse les oyats, fixateurs de la dune). Cela peut se faire pas l'interdiction d'accès de ces zones par des poteaux ou ganivelles.

La question du Grand corbeau a été également soulevée. C'est une espèce protégée donc non-régulable, bien que certains individus puissent se spécialiser sur la prédation des œufs. Il a été émis par Mme Lefevre l'idée de proposer à cette espèce, une nouvelle ressource, pouvant dissuader les oiseaux spécialisés dans ce mode d'alimentation, qui impacte fortement les espèces d'oiseaux marins.

Le sujet du parc éolien a également été abordé. M Quéré a expliqué que des radars ainsi que des caméras thermiques ont été installés au sein du parc pour étudier les trajectoires des espèces, et mieux cerner les impacts. La pose de balises GPS (notamment sur des espèces d'alcidés) a également été mise en œuvre afin de mieux cerner les zones d'alimentation et dispersion. Une expérimentation d'effarouchement sera également réalisée, mais l'efficacité reste encore à étudier. L'effarouchement pourrait en effet « pousser » les oiseaux vers d'autres éoliennes tout en ayant perturbé leur vigilance.

Durant la discussion il a aussi été proposé de fusionner l'objectif à long terme habitats et flore avec l'objectif paysager étant donné la similarité des actions à réaliser entre les deux.

Enfin il était important d'aborder le risque incendie et l'importance du type de végétation : plus ou moins riche en combustibles et donc inflammable. M Quéré précise qu'en plus de l'accumulation de matières sèches au fil des ans, au bout d'une quinzaine d'année l'ajonc sécrète une substance inflammable, d'où facteur de risque croissant en l'absence de gestion. Inversement la capacité à maîtriser un feu de lande diminue avec l'âge de celle-ci, du fait de l'accumulation de matières sèches au fil des ans. La quantité d'eau à déverser est en effet proportionnelle à la quantité de combustible en feu, comme à sa vitesse de propagation, où là encore la matière sèche joue un rôle important. Il y a intérêt à gérer la lande pour éviter d'arriver dans des situations compliquées. Il a été rappelé par M Saintherant qu'il est interdit de fumer au Cap. M Cayatte a précisé qu'en l'absence de panneaux indicatifs la verbalisation n'est pas possible.

Enfin, Mme Billet a également souligné l'état des sanitaires qui n'est pas du tout adapté à l'affluence actuelle. M Sainthérant a précisé que l'implantation de sanitaires reliés aux eaux-usés est difficile et coûteuse. L'implantation de poubelles sur le Cap a aussi été questionnée. M Quéré a répondu par une réserve : les déchets attirant les déchets, cela risque d'augmenter la quantité de ceux-ci sur le site. Le ramassage étant également une mission complexe à mettre en place a précisé M Sainthérant.

Pour finir il est adressé un remerciement aux personnes ayant participé à cet atelier.

Tableau récapitulatif des objectifs de gestion formulés lors du groupe de travail :

Objectif à long terme	Facteur d'influence	Objectif opérationnels
<b>Maintenir, rétablir et restaurer les habitats ouverts à enjeu et espèces associées ainsi que l'identité paysagère du Cap Fréhel</b>	<i>Dynamique naturelle/ Pâturage</i>	Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt pour les espèces végétales et animales
	<i>Changements globaux</i>	Suivre l'influence des changements climatiques sur la biodiversité
	<i>Fréquentation/ piétinement</i>	Canaliser et sensibiliser le public via des aménagements dédiés
	<i>Usages</i>	Encadrer les usages impactant sur le site
	<i>Espèces modificatrices de milieux</i>	Limiter et/ou éradiquer les espèces modificatrices de milieux
	<i>Erosion côtière</i>	Suivre l'érosion côtière
	<i>Aménagements</i>	Intégrer les éventuels aménagements au paysage
<b>Maintenir, rétablir les espèces animales à enjeu</b>	<i>Visiteurs/ usagers (dérangement)</i>	Encadrer les activités sur le site pour concilier les usages et la conservation des milieux et espèces
	<i>Prédation</i>	Limiter la pression de prédation spécialisée sur les oiseaux marins
	<i>Dynamique naturelle (fermeture landes, mares)</i>	Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt pour les espèces végétales et animales
	<i>Pêche</i>	Suivre l'impact de la pêche sur les espèces à enjeu
	<i>Parc éolien</i>	Suivre l'impact du parc éolien sur les espèces à enjeu

<b>Intégrer les risques incendies dans la gestion du Cap Fréhel</b>	<i>Type de végétation</i>	Prévenir le risque incendie notamment par l'entretien et l'amélioration du dispositif en place (pare-feu, bande de faible combustibilité, débroussaillage réglementaire...)
	<i>Humain</i>	Faire respecter la réglementation et sensibiliser le public